

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES ETCHEMINS
RÉGIE DES INCENDIES DU SECTEUR EST DES ETCHEMINS (RISEDE)**

Séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie des incendies du secteur Est des Etchemins (RISEDE) tenue suivant la loi le 21 octobre 2020.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Réjean Bédard
Siège #2 - Étienne Prévost
Siège #3 - Marcel Bégin
Siège #4 - André Ferland

Formant quorum sous la présidence de Mme Marielle Lemieux, mairesse de Saint-Magloire.

M. Pierre Morneau, directeur général et Mme Émilie Goudreault, chargée de projet pour la régie des incendies du secteur Est des Etchemins, qui agira comme secrétaire de l'assemblée, assistent également à cette séance.

Assistent également à cette séance:

M. Gino Fortier, chef pompier de Sainte-Justine
M. David Blanchette, chef pompier de Saint-Camille
M. Marc-André Lapointe, chef pompier de Saint-Magloire
Mme. Rachel Goupil, Mairesse de Saint-Camille

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, madame la présidente déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue.

60-10-20

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
IL EST PROPOSÉ PAR RÉJEAN BÉDARD, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le conseil d'administration de la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE) adopte l'ordre du jour du 21 octobre 2020 tel que modifié.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 SEPTEMBRE 2020
 - 3.1 - CORRECTION AUX PROCÈS-VERBAUX DU MOIS DE JUIN ET JUILLET
- 4 - FINANCES - ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER D'OCTOBRE 2020
- 5 - AFFAIRES COURANTES
 - 5.1 - RÉOLUTION - NOMINATION D'UN POMPIER
 - 5.2 - DÉPART DE M. PIERRE GAGNÉ
 - 5.3 - BUDGET RÉVISÉ
 - 5.4 - QUOTES-PARTS - CORRECTIF 2020
 - 5.5 - QUOTES-PARTS 2021
 - 5.6 - POMPE INCENDIE
 - 5.7 - FORMATION POMPIER 1
 - 5.8 - MISE À JOUR DU TAUX POUR LE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE KM
- 6 - LÉGISLATION
 - 6.1 - AVIS DE MOTION - PRÉSENTATION DU REGLEMENT 07-2020
 - 6.2 - RÉOLUTION - ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 07-2020
- 7 - CORRESPONDANCE
- 8 - VARIA

- 8.1 - SUIVI DES SORTIES DU MOIS DE SEPTEMBRE
- 8.2 - DEMANDE DE RÉINTÉGRATION AU SEIN DE LA BRIGADE
- 9 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 10 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

61-10-20

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 SEPTEMBRE 2020

ATTENDU QU' IL y a dispense de faire lecture du procès-verbal;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil d'administration ont reçu une copie du procès-verbal, et que les membres présents déclarent l'avoir lu, et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le conseil d'administration de la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE) adopte et signe le procès-verbal du 16 septembre 2020 tel que modifié.

Correctifs

1-Mme Rachel Goupil, mairesse de Saint-Camille, était aussi présente.

2- Le procès-verbal du 16 septembre a été lu par Mme Lemieux, présidente

3- Au varia, il a été demandé d'obtenir mensuellement un bilan du budget pour faire un suivi

4- La levée de l'assemblée a été proposée par M. Étienne Prévost.

ADOPTÉE

3.1 - CORRECTION AUX PROCÈS-VERBAUX DU MOIS DE JUIN ET JUILLET

RÉSOLUTIONS 43-06-2020 À 48-06-2020

RÉSOLUTIONS 49-07-2020 À 53-07-2020

62-10-20

4 - FINANCES - ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER D'OCTOBRE 2020

ATTENDU QUE la liste des comptes numéro 10-2020 en date du 15 octobre 2020 dans laquelle figurent tous les comptes à accepter au montant de 15 167,41.\$

ATTENDU QUE la liste des comptes ajoutés pour le mois d'octobre 2020 en date du 21 octobre 2020 dans laquelle figurent tous les comptes ajoutés totalise un montant de 3,905.73 \$:

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ÉTIENNE PRÉVOST, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le conseil d'administration de la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE) adopte la liste des comptes no.10-2020 et la liste des comptes ajoutés telles que présentées. Le total des comptes pour octobre 2020 s'élève à 19,073.14 \$

QUE le secrétaire-trésorier, M. Pierre Morneau soit autorisé à effectuer le paiement des comptes inscrits sur la liste des comptes 10-2020 ainsi que la liste des comptes ajoutés du mois d'octobre.

ADOPTÉE

5 - AFFAIRES COURANTES

63-10-20

5.1 - RÉOLUTION - NOMINATION D'UN POMPIER

IL EST PROPOSÉ PAR M. ANDRÉ FERLAND, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le conseil d'administration de la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE) nomme M. Xavier Lapointe, de Sainte-Justine, à titre de pompier de la régie des incendies du secteur Est des Etchemins;

QUE la description des modalités et des responsabilités à titre de pompier sont contenues dans le contrat de travail qui a été adopté par le conseil d'administration de la régie, et qu'une copie lui soit remise.

ADOPTÉ

5.2 - DÉPART DE M. PIERRE GAGNÉ

M. Pier Gagné déménage à St-Prosper, il quittera donc ses fonctions au sein de la Régie en novembre.

Mme Lemieux propose de lui envoyer une lettre de remerciements pour ses services.

64-10-20

5.3 - BUDGET RÉVISÉ

CONSIDÉRANT QUE le directeur de la RISEDE, M. Pierre Morneau, fait la présentation des prévisions budgétaires 2021 modifiées suite à une demande des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres présents ont pris connaissance des modifications qui y ont été apportées et en sont satisfaits;

IL EST PROPOSÉ PAR M. ÉTIENNE PRÉVOST, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le conseil d'administration de la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE) adopte les prévisions budgétaires 2021 modifiées.

Les prévisions budgétaires 2021 s'élèvent à 321,335.00 \$. Dépenses et revenus sont équilibrés.

Les municipalités l'adopteront à leur prochaine séance de conseil et feront parvenir leur résolution à M. Morneau par la suite.

Voir copie complète du budget et de la grille des quotes-parts en annexe qui font parties intégrantes de cette résolution.

ADOPTÉE

5.4 - QUOTES-PARTS - CORRECTIF 2020

Comme la planification du budget 2020 avait été élaborée en se basant sur la répartition des années précédentes, nous avons omis d'ajuster les répartitions quotes-parts de l'an 3 telles que stipulées à l'entente et selon le document "Accompagnement dans le cadre de la mise en place d'une régie intermunicipale des incendies" de Grant Thornton à la page 19. Ceux-ci avaient proposé de ne plus tenir compte de la formation des pompiers et des visites de prévention résiduelle effectuées dans les années précédentes à partir de la troisième année d'opération de la régie, ce qui avait comme résultat une modification des pourcentages à partir de 2020.

À la suite à cette constatation, des correctifs seront apportés aux factures des quotes-parts 2020 sur les factures de janvier 2021.

5.5 - QUOTES-PARTS 2021

Le tableau des quotes-parts 2021 a été présenté pendant le point du budget 2021.

5.6 - POMPE INCENDIE

Une rencontre des maires et mairesses des cinq (5) municipalités constituant la Régie des Incendies du Secteur Est Des Etchemins a été tenue le 09 octobre 2020. Pendant cette rencontre, une demande a été faite concernant l'entretien et la responsabilité d'une pompe incendie.

Comme la pompe incendie est un bien immeuble et que l'entente de constitution stipule que ceux-ci appartiennent à la municipalité dans laquelle elles sont installées, il devrait être de la responsabilité de la municipalité concernée d'en faire l'entretien et de veiller à son bon fonctionnement.

De plus, comme certains des membres du conseil n'étaient pas au courant de l'objet de la demande, des précisions seront demandées afin de s'assurer de bien la comprendre et ainsi prendre une décision juste à cet égard.

5.7 - FORMATION POMPIER 1

Comme le centre de formation devra interrompre ses activités à compter du mois de janvier, les pompiers qui font actuellement leur formation Pompier 1 ont des cours en accéléré d'ici le mois de décembre afin de leur permettre de compléter l'entièreté du programme.

65-10-20

5.8 - MISE À JOUR DU TAUX POUR LE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE KM

CONSIDÉRANT QUE la régie utilise le taux adopté par la MRC et que celle-ci a approuvé le nouveau taux de 0,48\$/km en date du ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR M. ANDRÉ FERLAND, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le conseil d'administration de la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE) adopte le taux de 0,48\$/km pour les déplacements des employés et des membres du conseil d'administration.

ADOPTÉE

6 - LÉGISLATION

66-10-20

6.1 - AVIS DE MOTION - PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT 07-2020

AVIS DE MOTION EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR M. RÉJEAN BÉDARD DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYPRIEN, QU'IL sera adopté à cette séance de conseil, le premier projet du règlement numéro 07-2020 concernant la mise en place d'un fond de roulement.

ADOPTÉE

67-10-20

6.2 - RÉOLUTION - ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 07-2020

CONSIDÉRANT QUE la Régie des incendies du secteur Est des Etchemins est régie par les dispositions du Code Municipal du Québec ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 1094 du Code Municipal du Québec, la Régie a le pouvoir de créer et d'opérer un fonds de roulement ;

CONSIDÉRANT QUE ce fonds de roulement peut être constitué à même le surplus accumulé et non affecté au fonds général ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné, soit à la séance de ce conseil tenue le 21 octobre 2020;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance d'adoption du règlement, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur général et Secrétaire-trésorier mentionne que ce règlement est nécessaire pour la bonne gestion du budget de la Régie pour les années à venir;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. ANDRÉ FERLAND, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le premier projet de règlement sur le fonds de roulement portant le numéro 07-2020 se trouvant en annexe et faisant partie intégrante de cette résolution, soit adopté.

ADOPTÉE

(Copie du règlement intégral est joint à la résolution : 67-10-20)

7 - CORRESPONDANCE

Aucune correspondance

8 - VARIA

8.1 - SUIVI DES SORTIES DU MOIS DE SEPTEMBRE

M. Pierre Morneau, directeur, explique les sorties du mois de septembre

68-10-20

8.2 - DEMANDE DE RÉINTÉGRATION AU SEIN DE LA BRIGADE

ATTENDU QU'une demande de réintégration de la part d'un ancien pompier (no. 13) a été soumise au conseil de la Régie en date du 20 octobre 2020;

ATTENDU QUE cet employé avait soumis de son plein gré une lettre de démission en date du 3 juillet 2020 et qu'un accusé réception lui a été transmis en date du 10 juillet 2020;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR M. ÉTIENNE PRÉVOST, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE les membres du conseil de la Régie des Incendies du Secteur Est Des Etchemins (RISEDE) rejette la demande de réintégration de l'employé no. 13.

QU'une lettre faisant mention de cette décision soit transmise à l'employé no.13 et qu'une copie en soit déposée au dossier des ressources humaines conservé au siège social de la Régie des incendies.

ADOPTÉE

9 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Inquiétude par rapport au fait qu'à certains endroits, il y a des coupures de signal sur le réseau cellulaire.

M. Morneau explique que la demande par survey mobile s'envoie tant que le pompier contacté n'a pas donné suite à la demande.

69-10-20

10 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN BÉDARD, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS de procéder à la levée de la séance à 20h50.

ADOPTÉE

Marielle Lemieux, présidente

Pierre Morneau, directeur général
et secrétaire-trésorier